

# Enquête sur le transport des veaux nourrissons d'Irlande aux Pays-Bas 20-24.03.2023



Par Eyes on Animals, Ethical Farming Ireland et L214

## Équipes

Eyes on Animals

L214

Ethical Farming Ireland

## Résumé

Le but de cette enquête est d'exposer ce qui arrive à de nombreux veaux non sevrés nés dans des fermes laitières en Irlande qui sont exportés dès l'âge de 15 jours vers des élevages d'engraissement industriels sur le continent européen, la majorité aux Pays-Bas.

### **Les jeunes veaux nourris au lait ne peuvent pas être nourris à bord des camions**

Les veaux non sevrés, étant des mammifères et des ruminants, ne peuvent pas encore manger de fourrage et ne peuvent satisfaire leurs besoins nutritionnels que par le lait. Cependant, il n'est pas possible de donner du lait à des veaux non sevrés à bord des bétailières pour les raisons suivantes. Le lait doit être à la bonne température et distribué via des tétines en caoutchouc afin qu'il puisse être digéré en toute sécurité. Seul le lait réchauffé via une tétine peut activer le réflexe de fente oesophagienne. Ceci est crucial pour que le lait ne pénètre pas dans le rumen où il pourra et provoquera des diarrhées. Une autre raison pour laquelle les veaux ne peuvent pas être nourris de lait dans les camions est qu'avec environ 300 veaux entassés dans un véhicule, il est impossible de s'assurer que chaque veau est capable de localiser le système d'abreuvement des camions et de boire suffisamment. Il y aura toujours des veaux qui s'accrochent beaucoup trop longtemps aux trayons et boivent trop, et d'autres qui n'ont pas du tout la chance de boire. De plus, le risque de croissance bactérienne est énorme si du lait chaud a été mis dans le système d'eau d'une bétailière.

### **Une faible immunité rend les veaux vulnérables**

Il est important de noter que les veaux non sevrés gardés avec leur mère vont la téter au moins toutes les 3 heures et boire au moins 8 à 12 litres de lait par jour. Les veaux séparés de leur mère à la naissance et gardés à la ferme laitière ne sont nourris au lait que deux fois par jour, toutes les 12 heures. De plus, les veaux se trouvent dans une période d'immunité déficiente pendant 2 à 6 semaines après leur naissance : leur protection immunitaire étant en développement mais n'a pas atteint des niveaux suffisants pour leur assurer une bonne protection. Les deux à trois premiers mois sont essentiels pour les veaux, car ils sont très susceptibles de contracter la diarrhée, la pneumonie et d'autres maladies au cours de cette période. Les deux à trois premiers mois sont critiques pour les veaux, ceux-ci étant très sensibles à la diarrhée, à la pneumonie et à d'autres maladies au cours de cette période.

### **Les intervalles d'alimentation de l'UE continuent d'être violés**

Le règlement CE 1/2005 relatif à la protection des animaux pendant le transport stipule qu'en transit les veaux non sevrés doivent bénéficier d'une heure de repos à bord du camion pour s'abreuver et, si nécessaire, être nourris après 9 heures de transport et qu'après la deuxième phase de 9 heures, ils sont déchargés à un poste de contrôle pour se reposer et être correctement nourris. Cela signifie  $9 + 1 + 9 = 19$  heures maximum à bord d'un camion par trajet. Il existe une dérogation pour les pays qui sont géographiquement isolés des temps de transport maximaux de l'UE et des temps de repos correspondants, en raison de leurs positions éloignées, lorsque le transport implique un voyage en ferry. Cependant, les intervalles d'alimentation et d'abreuvement des animaux s'appliquent TOUJOURS.

Ainsi, les animaux peuvent être autorisés à rester plus longtemps sur les camions lors d'un voyage en ferry à destination ou en provenance d'une île, par rapport au transport routier, mais les animaux doivent toujours être nourris conformément aux intervalles d'alimentation de l'UE définis pour tous les animaux en transit. [Cela a déjà été confirmé par la Commission européenne en 2020](#). C'est logique, car les animaux ont faim et ont soif quelle que soit leur situation géographique.

Pour cette raison, les bovins sevrés capables de manger du fourrage à bord d'un camion peuvent être autorisés sur de longues traversées en ferry (par exemple, de l'Espagne continentale aux îles Canaries ou des îles des Açores à Lisbonne) qui dépassent les temps de transport maximaux de l'UE. Des aliments comme le foin et l'ensilage, plus de l'eau, peuvent être donnés pendant que les bovins sevrés sont à bord d'un camion sur un ferry. Cependant, les veaux non sevrés, dépendants du lait pour l'alimentation, ne peuvent pas être nourris à bord d'un camion, comme expliqué précédemment. Ils ne devraient donc pas être autorisés à être transportés sur de longs trajets en ferry qui dépasse les temps de transport maximaux de l'UE. Les veaux non sevrés doivent être déchargés et nourris individuellement sous étroite surveillance.

Le seul trajet en ferry du port de Rosslare en Irlande au port de Cherbourg en France dure 18-19 heures, pendant lesquelles les veaux non sevrés ne sont pas nourris. Compte tenu du trajet jusqu'au port de Rosslare depuis les différents centres de rassemblement et marchés disséminés dans toute l'Irlande, du temps d'attente pour embarquer et débarquer dans les ports et du temps avant que tous les veaux ne soient déchargés aux postes de contrôle en France pour recevoir le lait (ce qui peut prendre jusqu'à 7 heures) signifie que le transport de veaux non sevrés d'Irlande vers le continent est totalement contraire au règlement CE 1/2005 et également totalement irresponsable vis-à-vis de leurs besoins physiologiques et de leur bien-être.

This particular investigation, carried out by three international teams (the French NGO L214, the Irish NGO Ethical Farming Ireland and the Dutch NGO Eyes on Animals) proves that unweaned calves are being kept on board trucks for 30 hours and longer, during which time they are not being fed at all. In reality the unweaned calves are going for much longer with no feed, as this 30 hours is just the amount of time they are kept inside livestock trucks. It does not include the resting time after feeding at the mart or assembly centre before loading onto the truck, or the waiting time at French the control post before being fed which can be many hours as there are around 2,500 calves arriving at the same time.

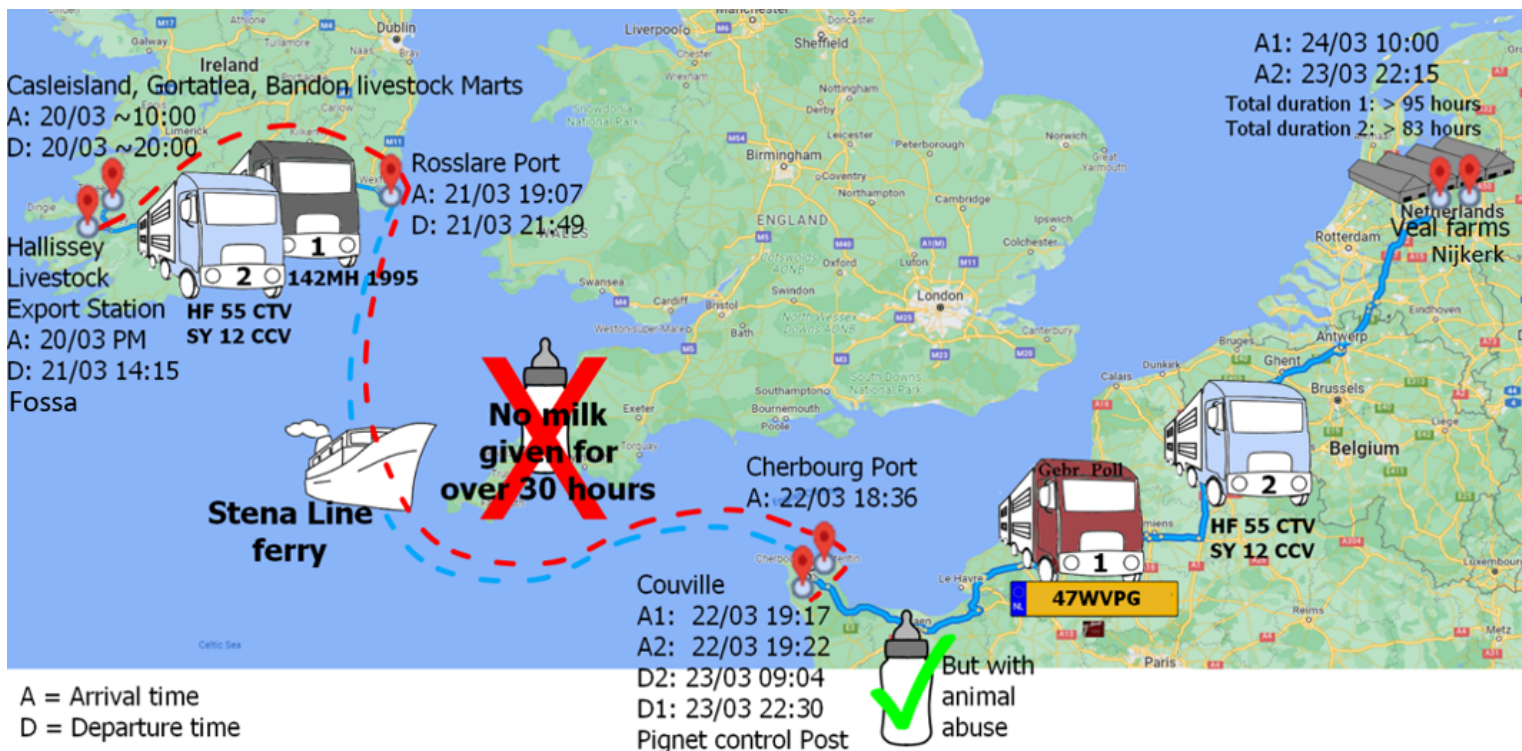
**This trade routinely violates the maximum feeding intervals as stipulated in EC Regulation 1/2005 as well as the physiological needs and the well-being of unweaned calves.** This investigation also illustrates how many of these unweaned calves also face 2.5 days of stressful in-transit activities before even being loaded for export – these young, vulnerable animals are transported from farms to be sold in auction rings at various marts and then at the end of the day trucked and re-assembled and sorted at calf collecting centres owned by exporters, where they stay overnight and are loaded onto large export trucks the next day. Not only is this exhausting and stressful for them, they are repeatedly being exposed to all kinds of enteric pathogens whilst having no active immunity for protection.

### **Bétaillères Hallissey et Hinde**

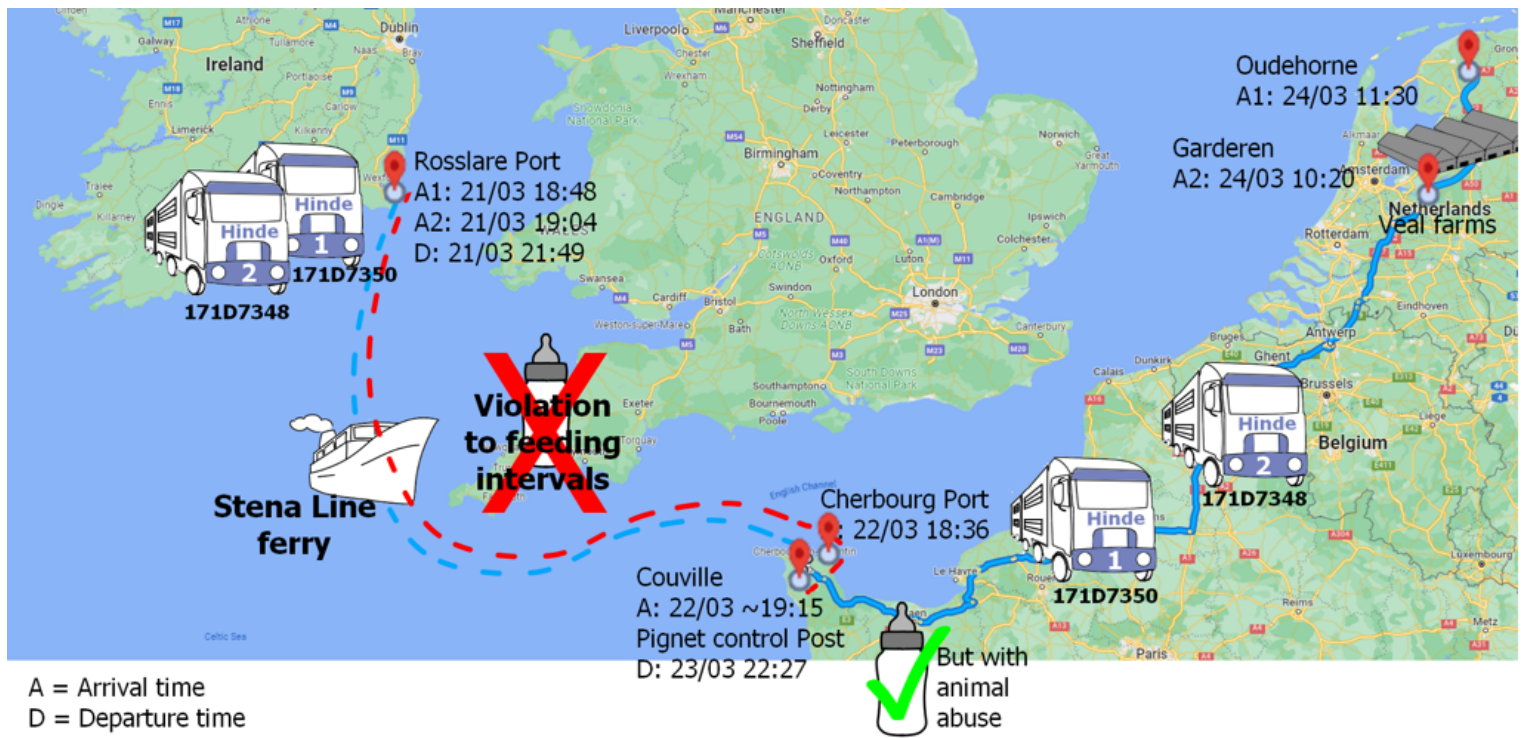
Nos équipes ont suivi quatre camions depuis l'Irlande vers des élevages de veaux aux Pays-Bas : deux camions de la société irlandaise "Hallissey" et deux camions de la société irlandaise "Hinde". Hallissey (142MH1995) a partagé le transport avec la société néerlandaise Gebroeders Poll pour ce voyage. Hallissey a transporté les veaux de son centre de rassemblement à Fossa (IE) au poste de contrôle de Pignet à Couville (FR), puis Gebroeders Poll a récupéré

les veaux (après les avoir nourris et « reposés ») et les a transportés jusqu'à l'élevage de veaux de Nijkerk (NL). Les intervalles d'alimentation ont été violés à la fois par Hallissey et Hinde parce que les veaux non sevrés sont restés coincés à bord de leurs camions pendant bien plus longtemps que le maximum de 19 heures, sans être nourris. Les deux camions Hallissey (dont l'un a coopéré avec Gebroeders Poll) que nous connaissons avec certitude ont transporté des veaux non sevrés encore plus de 30 heures sans les nourrir car nous les avons suivis directement de leur point de chargement au centre de rassemblement de Hallissey en Irlande jusqu'au Poste de contrôle de Pignet à Couville (France) et l'avons donc chronométré.

Les trajets, de la vente sur le marché irlandais à l'arrivée dans les élevages de veaux néerlandais, ont pris 3 à 4 jours au total. Les détails des enquêtes peuvent être trouvés dans les illustrations ci-dessous.



*Trailing of calf-trucks from Hallissey Livestock Exports in Fossa to a veal farm in Nijkerk, the Netherlands – a journey of 3 and 4 days. Hallissey (142MH1995) operated with the Dutch company Gebroeders Poll, that picked up the calves at Pignet control post and transported them onwards to the veal farm in Nijkerk (NL). Feeding intervals were violated. Times are local times in the country of origin (UCT in Ireland and CET in France and The Netherlands).*



*Trailing of Hinde trucks from Rosslare port – a journey of 3 days minimum. Feeding intervals were violated. Times are local times in the country of origin (UCT in Ireland and CET in France and The Netherlands).*

Outre Gebroeders Poll, il y avait aussi des camions de la société néerlandaise Drost impliqués dans l'importation illégale de veaux d'Irlande. Dans l'un de leurs camions, deux veaux sont morts à un moment donné du voyage avant d'arriver à l'élevage de veaux espagnol.

### Des veaux maltraités au poste de contrôle

Des images, prises en mars 2023, montrent la violence exercée sur les veaux au centre de contrôle de JL Pignet. Un environnement de travail intense (des milliers de veaux arrivent en même temps et ont besoin de lait dans un court laps de temps) amène les travailleurs à décharger leur frustration sur les veaux. Les veaux sont régulièrement battus durement sur la tête et le dos avec des bâtons et des pagaies, ils reçoivent des coups de pied, sont jetés par-dessus les barrières et traînés par les pattes, les oreilles et la queue. Les pagaies et les bâtons sont souvent tenus au-dessus de la hauteur des épaules pour augmenter la force sur les veaux. Ceci est en violation flagrante du Règlement du Conseil 1255/97 et du Règlement du Conseil 1/2005.

### Triste vie dans les élevages de veaux

Les veaux de notre enquête se sont retrouvés dans des fermes à Garderen, Nijkerk et Oudehorne (NL). Des images de la ferme de Garderen révèlent que les conditions de vie sont extrêmement tristes. Après avoir voyagé pendant plusieurs jours et avoir été soumis au stress des marchés, et aux abus aux postes de contrôle, les veaux se sont retrouvés dans de minuscules enclos (individuels) avec un sol ajouré en lattes de bois dur pour s'allonger. C'est là que les veaux passeront le reste de leur courte vie. Il est dommage que des animaux aussi jeunes, conscients et joueurs ne reçoivent absolument rien qui rende leur vie digne d'être vécue. Les conditions de vie des veaux à Nijkerk et Oudehorne ne sont pas connues, mais elles sont très probablement similaires à la ferme de Garderen, car ce système de logement est une pratique courante aux Pays-Bas. D'après le système de données, nous savons qu'au moins un veau que nous avons vu dans le camion Hinde (171D350) est mort 12 jours plus tard à la ferme d'Oudehorne.

# Résumé visuel - le voyage des veaux irlandais exportés aux Pays-Bas



Transport to assembly centers



Transport to Rosslare port



March 21-22, 2023 Ferry trip of 19 hours from Rosslare (IE) to Cherbourg (FR)



Transport to Pignet control post in Cherbourg (FR)



March 22, 2023

Arrival at control post Pignet where calves have to be rested and fed. Footage reveals calves are beaten, kicked, thrown over and dragged by their tails, legs and ears.



Further transport from Cherbourg (FR) to veal farms in The Netherlands



March 23, 2023

Calves on board of trucks heading to veal farms in The Netherlands



March 24, 2023

Arrival at their final destination: a Dutch veal farm. Calves are housed in tiny individual pens with a hard slatted wooden floor to lie on. There is nothing to do and no joy. At this farm calves will spend the rest of their lives until the moment of slaughter.

## Table des matières

Résumé	2
Résumé visuel - le voyage des veaux irlandais exportés aux Pays-Bas	6
Observations côté irlandais	9
<b>Vente de veaux chez Marts</b>	9
<b>Castle Island Mart, Irlande</b>	9
<b>Gortatlea Mart, Irlande</b>	11
<b>Bandon Mart, Irlande</b>	13
<b>Hallissey Livestock Exports (Centre de rassemblement des veaux)</b>	14
<b>Port de Rosslare</b>	15
<b>Conditions sur le ferry Stena Horizon</b>	17
Observations côté UE	18
<b>Port de Cherbourg</b>	18
<b>Poste de contrôle Pignet</b>	20
<b>Compagnies de transport déchargeant leurs veaux chez Pignet</b>	22
<b>Maltraitance des veaux</b>	22
<b>Remorquage des camions Hallissey et Hinde</b>	27
<b>Conditions à l'intérieur de l'élevage de veaux de Garderen</b>	34
Carnets de route : non conformités et veaux morts	40
<b>Résultats</b>	40
<b>Informations incorrectes et manquantes</b>	40
<b>Violation du règlement du Conseil 1/2005</b>	41
<b>Deux veaux morts à bord d'un camion néerlandais de la société Drost</b>	42
<b>Détails des carnets de route</b>	43
Infractions	44
Annexe I. Liste des camions	46



# Observations côté irlandais

Toutes les heures indiquées dans ce chapitre sont en heure irlandaise (UCT).

## Vente de veaux chez Marts

lundi 20.03.2023

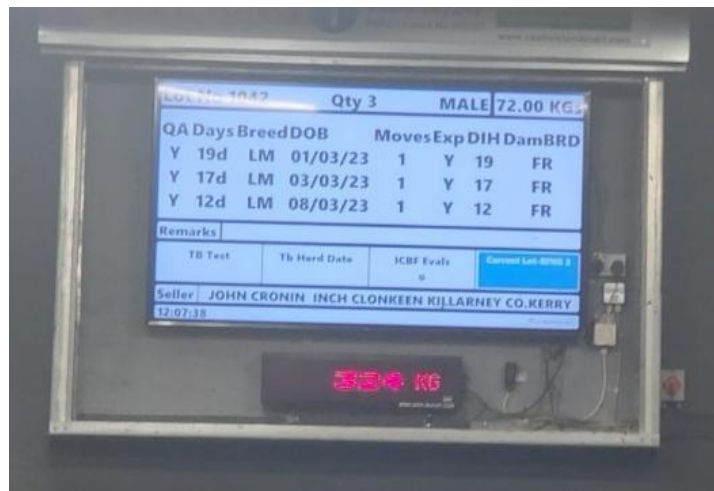
### Castle Island Mart, Irlande

**Adresse:** 22 Old Chapel Ln, Chapel Quarter, Castleisland, Co. Kerry, V92 Y799, Irlande

**10:00** Nous arrivons au Castleisland Mart à Castleisland, en Irlande. L'endroit se remplit de veaux. Les veaux sont livrés par les agriculteurs dans de petites remorques et le marché commence à les recevoir vers 9h00.

**11:20** Nous entrons à l'intérieur du bâtiment du marché, les veaux sont vendus individuellement ou en petits groupes en passant par une salle d'enchères bruyante. La vente est très animée, les niveaux de bruit sont élevés à cause du claquement des portes et du système tannoy (conférencier du commissaire-priseur), et l'environnement est très stressant pour les veaux. L'âge des veaux passant par le ring d'enchères est indiqué sur un écran ci-dessus, la plupart variant de 15 jours à 33 jours. Certains veaux sont vendus pour 5 euros.

Certains des enclos ont une couche épaisse de paille fraîche et sèche, tandis que d'autres ont une litière clairsemée. Les seuls abreuvoirs que nous voyons sont placés en hauteur dans les enclos, et ne conviennent donc qu'aux bovins adultes. Nous n'observons aucun système d'abreuvement pour les jeunes veaux. Aucun lait n'est distribué ici non plus. Le gérant nous dit que les veaux destinés à l'exportation auront du lait ce soir et demain matin à une « station de collecte des veaux », mais pas au marché. Ils seront ramassés ce soir et amenés à la station de collecte. Les dresseurs ont des bâtons et des tapettes en plastique à la main, mais on ne voit pas de coups violents. Certains enclos sont très encombrés, d'autres sont raisonnables.



*Les veaux non sevrés sont vendus via un ring d'enchères bruyant. Leur âge est affiché à l'écran - 12, 15 et 19 jours*



*Après avoir été vendus, ils sont mélangés à d'autres et attendent toute la journée dans des enclos*

**19:55** Nous retournons au marché de Castleisland le soir-même. De nombreux veaux sont encore à l'intérieur et meuglent. Certains sont épuisés dans un sommeil profond. Nous ne voyons personne leur donner de l'eau et dans ces enclos, il n'y a pas non plus de tétines ou de seaux d'eau observés. Le gérant nous dit qu'ils n'ont pas de lait ici, seulement dans les centres de rassemblement où ils sont amenés le soir.



*20h00 De nombreux veaux sont encore à l'intérieur du marché en attente d'être ramassés*



*20h15 après avoir passé toute la journée sur le marché de Castleisland, déplacé, vendu dans un ring d'enchères bruyant, séparé et mélangé avec de nouveaux veaux, ces veaux sont chargés sur un camion pour les amener à une station de collecte (comme Hallissey à Fossa). Pas de lait distribué aux veaux pendant toute la journée. Nous n'avons pas vu d'eau offerte non plus.*

## **Gortatlea Mart, Irlande**

**Adresse:** Kilsallagh, comté, comté de Kerry, Irlande

**13:35** Nous quittons Castleisland mart pour visiter Gortatlea mart, situé à 7km de Castleisland. La vente aux enchères bat son plein quand nous arrivons. Les veaux non sevrés sont placés dans un enclos à pesée avant d'entrer sur le ring, mais cet enclos est totalement surpeuplé. Il y a 2 employés qui vérifient les boucles d'oreille et trient les veaux pour que le ou les bons sortent sur le ring au bon moment, pour être vendus. C'est chaotique et les veaux non sevrés sont dans une détresse évidente. Une fois vendus, ils sont séparés et placés dans différents enclos. Les veaux sont si jeunes que beaucoup ont du mal à marcher ou à comprendre ce qu'on attend d'eux. Ici, le personnel utilise de grands sacs en plastique, gonflés à l'air, pour faire du bruit et "effrayer" les veaux vers l'avant. Ils ne causent pas de douleur physique mais ils créent un bruit fort et donc une peur constante pour les veaux.



*Les veaux non sevrés sont entassés dans un enclos, situé juste avant le ring d'enchères, où leurs boucles d'oreille sont vérifiées, ils sont triés et envoyés dans le ring, 1 à 3 à la fois pour être vendus. Ils n'ont aucune marge de manœuvre et montrent des signes évidents de peur.*



*À un si jeune âge, les veaux non sevrés ont du mal à marcher ou à comprendre ce qu'on attend d'eux.*

Toujours sur ce marché, le gérant nous explique que les veaux seront partis ce soir. On ne voit pas ici d'abreuvoirs ni de tétines pour les jeunes veaux. Le directeur admet qu'ils n'auront pas de lait ici, mais il affirme qu'ils en auront une fois arrivés dans un parc de rassemblement ce soir. Demain beaucoup partiront pour l'exportation. Un homme de la société Hallissey est présent, il est en train d'acheter des veaux pour les Pays-Bas. Il les amène au centre de rassemblement de Hallissey à Fossa. Il y a des agents qui couvrent tous les marchés pour acheter les veaux les moins chers, les rassembler et exporter ceux qui conviennent les jours où le ferry Stena Line passe. Sur les chantiers de rassemblement, les veaux non sevrés sont contrôlés par les autorités irlandaises, triés par taille, apparemment nourris au lait et ceux jugés aptes à l'exportation seront chargés dans des camions et dirigés vers le port de Rosslare pour prendre le ferry vers Cherbourg (France) vers des élevages intensifs de veaux aux Pays-Bas. Un ferry part demain, et on nous dit que ceux vendus au marché aujourd'hui seront chargés demain au centre de rassemblement de Hallissey pour le ferry demain soir.

## Bandon Mart, Irlande

**Adresse:** Clogheenavodig, Bandon, Co. Cork, Irlande

**17:00** Nous arrivons à Bandon mart et la vente aux enchères bat son plein, le bâtiment est rempli de jeunes veaux. Certains sont actifs et meuglent, d'autres semblent épuisés et essaient de dormir. L'année dernière, avec la députée européenne Anja Hazekamp, nous avons rencontré le directeur de ce marché, Sean. Nous nous rendons donc directement au bureau et demandons à lui parler. Nous discutons brièvement et lui demandons pourquoi il ne nous a pas envoyé une photo d'eux en train de donner du lait aux veaux, comme il avait dit qu'il le ferait l'année dernière. L'année dernière, des veaux ont passé la nuit dans ce marché et sont partis le lendemain après-midi pour le ferry Stena Line de Rosslare à la France et aux Pays-Bas. Sean a insisté pour qu'on leur donne du lait le matin avant d'être chargés sur le camion d'exportation. Nous avons été autorisés à regarder pendant 5 minutes, à distance, pendant que plusieurs travailleurs préparaient le lait et amenaient les veaux vers les auges avec des tétines en caoutchouc, mais n'étaient pas autorisés à prendre des photos. Nous l'avons encouragé à nous en envoyer et il avait dit qu'il le ferait. À ce jour, nous n'avons toujours pas de photo des veaux recevant du lait ni de détails sur la qualité et les ingrédients du lait en poudre. Selon Sean, ils donnent du lait à tous les veaux avant d'être chargés sur des camions d'exportation, s'ils sont restés au marché pendant la nuit. Nous ne pensons pas qu'ils obtiennent du lait le soir de la vente aux enchères. Certains des enclos en attente au marché étaient extrêmement encombrés, sans place pour que les veaux puissent se coucher, sans litière de paille et sans abreuvoirs.



*Certains des enclos de Bandon avaient une bonne litière, mais certains très peu ou pas d'abreuvoirs comme illustré ci-dessus.*



*Veau non sevré épuisé au marché de Bandon le 20 mars. Ce veau n'est arrivé dans un élevage de veaux à Nijkerk, aux Pays-Bas, que trois jours plus tard (le 23 mars). Ce veau était âgé de 21 jours le jour de sa vente et de 22 jours lors de son exportation.*

## **Exportations de bétail Hallissey (Centre de rassemblement des veaux)**

**Adresse:** Ards Fossa Killarney Co. Kerry

mardi 21.03.2023

**12:00** Nous essayons de visiter le centre de rassemblement de Hallissey. Il y a 2 bétailières en préparation pour le chargement (hayons ouverts, litière de paille fraîche à tous les étages) et 5 ouvriers sont à l'intérieur de l'étable pour trier les veaux. L'un des camions a une cabine noire avec la plaque d'immatriculation irlandaise 142 MH 1995 et l'autre a une cabine bleu roi avec la plaque d'immatriculation SY 12 CCV. Les veaux meuglent. Ils sont manipulés, triés et déplacés. Une femme est présente avec un bloc-notes. À l'arrivée, un homme (visage familier des marchés) nous dit immédiatement de quitter la propriété privée et ne veut pas du tout parler. Nous essayons en vain de lui parler calmement mais c'est sans espoir. Nous partons rapidement et poliment.



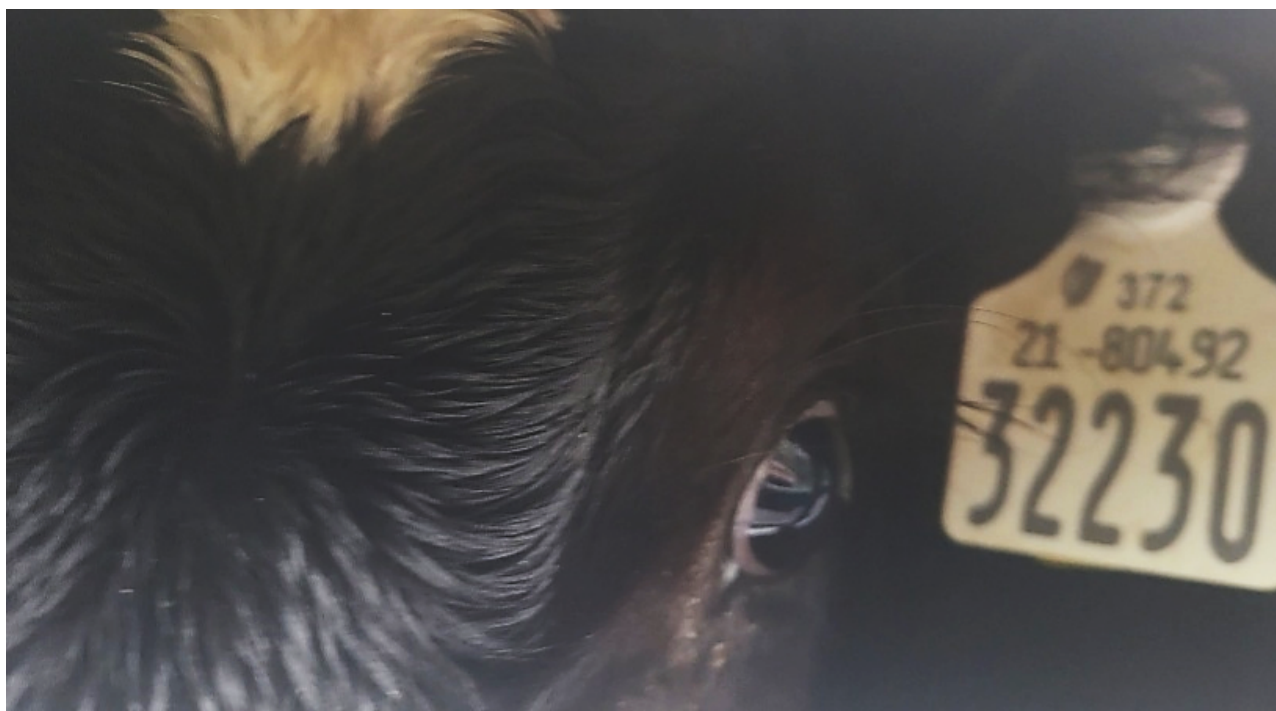
*Il y a 2 bétailières en préparation pour le chargement (142 MH 1995 et SY 12 CCV)*

**14:15** Le camion avec la cabine bleue (SY 12 CCV) et la remorque à col de cygne (HF 55 CTV) remplis de veaux non sevrés quitte le centre de rassemblement de Hallissey. Peu de temps après, la cabine noire (142 MH 1995) avec camion et remorque (même permis que la cabine) également pleine de veaux non sevrés part. Notre équipe les suit.



*Suivi des deux bétailières depuis le centre de rassemblement de Hallissey*

**15:35** En raison de travaux sur la route, la circulation s'arrête et nous pouvons vérifier certains veaux à bord du camion immatriculé 142 MH 1995.



*Le veau avec boucle 218049232230 à bord du camion 142 MN 1995 qui a quitté le centre de rassemblement de Hallissey a 22 jours et est destiné à un élevage de veaux à Nijkerk aux Pays-Bas.*

**17:57** Les deux camions Hallissey sont proches l'un de l'autre et à 70 km du port de Rosslare.

## Port de Rosslare

Mardi 21.03.2023 (heures UCT)

**17:10** Le camion Drost (licence : 31BLG3/ON10XG) arrive au port de Rosslare. Les transporteurs néerlandais sont donc également impliqués dans cet itinéraire et enfreignent les intervalles d'alimentation.



*Le camion néerlandais Drost (immatriculation : 31BLG3/ON10XG) arrive au port de Rosslare*

**18:00** Le camion Hinde (licence : 171D7350) arrive au port de Rosslare (quatre heures avant le départ du ferry). Nous ne savons pas où en Irlande les veaux non sevrés ont été chargés sur ce camion et depuis combien de temps ils étaient déjà à bord sans lait, nous ne pouvons donc commencer à chronométrer qu'à partir de maintenant.



*Le camion Hinde (171D7350) arrive au port de Rosslare*

**18:06** Un autre camion Hinde (licence : 171D7348) arrive au port de Rosslare. Nous ne savons pas depuis combien de temps les veaux sont à bord de ce camion et donc sans lait, nous ne pouvons donc commencer à chronométrer leur temps de trajet que maintenant.

**19:07** Les deux camions Hallissey arrivent enfin au port de Rosslare et font la queue pour le ferry Stena Lines.

**21:49** Le ferry Stena Line part du port de Rosslare et commence la traversée maritime vers le port de Cherbourg en France. Le temps est extrêmement orageux; vents forts de 32 nœuds et vagues de 5 mètres.





*Temps extrêmement orageux prévu le soir du 21 mars<sup>st</sup>*

Nous avons vu 14 camions de veaux au total arrivant au port de Rosslare. Voir [annexe I](#) pour plus de détails sur ces camions. La plupart d'entre eux sont arrivés plusieurs heures avant le départ du ferry. Compte tenu du trajet du centre de rassemblement à Rosslare et du trajet en ferry (18-19 heures), il est certain que les intervalles d'alimentation (max 19 heures sans nourriture) seront violés.

## Conditions sur le ferry Stena Line

En raison des hautes vagues (jusqu'à 5 mètres) entre minuit et 4 heures du matin, le bateau se balançait beaucoup d'avant en arrière. Les conditions pour les veaux à bord de ces camions devaient être épouvantables.

Les camions à veaux étaient garés en rangées côte à côte et sécurisés par des chaînes. De nombreux veaux meuglaient (signe de stress/faim) et certains veaux ont été vus la tête rentrée (signe d'épuisement grave), avaient la diarrhée ou toussaient/éternuaient.



*Camions sécurisés avec des chaînes sur le ferry Stena Line*



*Veaux à bord du camion Hinde (171D7348) couverts de diarrhée*



*Veaux à bord de l'autre camion Hinde (171D7350). Certains ont la tête rentrée (signe d'épuisement important) et d'autres meuglent, signe de stress et/ou de faim*



*Des veaux sur un troisième camion Hinde (151D48185) ont été vus éternuant et toussant. L'un d'eux avait des taches de larmes claires et se sentait clairement mal (voir flèche rouge).*

## Observations côté UE

Toutes les heures indiquées dans ce chapitre sont exprimées en heures continentales de l'UE (CET).

### Port de Cherbourg

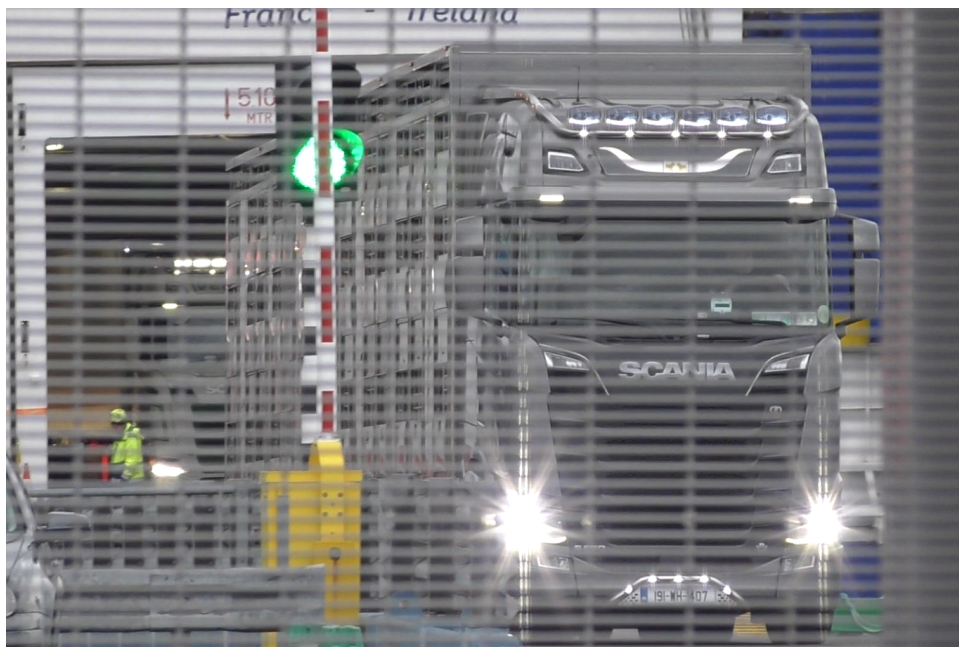
Mercredi 22.03.2023 (heures CET)

**18:00** On peut voir le ferry Stena Line avec des camions de veaux sur le pont depuis le port de Cherbourg (FR). On entend meugler des veaux.



*Stena Line Ferry avec camions de veaux arrivant au port de Cherbourg*

**18:36** Le ferry Stena Line accoste au port de Cherbourg et les camions commencent à débarquer. Le premier camion à veaux (191WH407) décharge à 18h36 et les autres bétailières suivent rapidement. **Le temps de traversée depuis Rosslare a duré 19 heures et 47 minutes.** [Annexe I](#) pour plus de détails sur les entreprises de transport de bétail qui ont déchargé du ferry Stena Line. Tous ceux qui transportaient des veaux non sevrés ont violé les intervalles d'alimentation de l'UE, car pendant tout le temps passé à bord des camions, aucun veau n'a été nourri.



*Le premier camion débarque du ferry Stena Horizon à 18h36*

**18:42** Hallissey (142MH1995) quitte le ferry Stena Line. C'est le 11<sup>e</sup> débarquement de bétailières de veaux. Nous décidons de le suivre, car nous avons documenté son parcours depuis qu'il a quitté le centre d'assemblage de Hallissey à Fossa (Irlande) le 21 mars.



*Camion Hallissey (142MH1995) déchargement du ferry Stena Horizon à 18h42*

**18:47** Hallissey (142MH1995) conduit sur le rond-point près de la station-service ESSO près du port de Cherbourg. Hinde (171D7348), Trainor (12LH2935) et plusieurs autres camions veaux sont devant lui.



*Hallissey et autres camions irlandais au rond-point à côté de la station ESSO*

**19:01** Hinde (licence : 171D7350) dépasse désormais également le camion Hallissey. Tous deux prennent la direction du centre de contrôle Pignet à Couville.



*Hinde (licence : 171D7350) passe Hallissey*

## Poste de contrôle Pignet

Adresse: 50690 Couville, France

mercredi 22.03.2023

**19:17** Hallissey (142MH1995) arrive au poste de contrôle de Pignet. A notre arrivée le portail est ouvert, mais le personnel de Pignet le referme pour nous empêcher d'entrer dans les lieux.



*Hallissey (142MH1995) arrivant à Pignet*

**19:22** Le camion Hallissey avec la cabine bleue (SY 12 CCV) et la remorque à col de cygne (HF 55 CTV), que nous avons également suivi en Irlande, arrive également au poste de contrôle de Pignet.



*Arrivée du camion Hallissey avec cabine bleue (SY 12 CCV) et remorque col de cygne (HF 55 CTV)*

**20:00** On voit un camion hollandais de Gebroeders Poll garé au poste de contrôle de Pignet. Plaque d'immatriculation : 47WVPG.

Grâce aux carnets de route (requis en vertu de la loi sur la liberté d'information), nous savons que ce camion a été déployé par Hallissey. Les veaux ont été transportés du centre de rassemblement irlandais de Fossa au poste de contrôle de Pignet par un camion Hallissey (immatriculation 142MH1995) puis (après le repos requis) amenés à l'élevage de veaux néerlandais via un camion de Gebroeders Poll (immatriculation 47WVPG). Il est clair que des sociétés de transport néerlandaises collectent des veaux non sevrés irlandais et les transportent aux Pays-Bas, étant ainsi impliqués dans un itinéraire illégal.



*Un camion néerlandais de Gebroeders Poll (licence : 47WVPG ) au poste de contrôle de Pignet. Via ce camion, les veaux de Hallissey (142MH1995) ont été transportés jusqu'à un élevage de veaux aux Pays-Bas.*

## Compagnies de transport déchargeant leurs veaux chez JL Pignet

D'après les observations et les carnets de route, nous savons que 8 bétailières de veaux nourrissons se trouvaient au poste de contrôle de Pignet à Couville. Toutes les entreprises sont irlandaises, à l'exception de Gebroeders Poll qui est néerlandaise.

Entreprise	Plaque d'immatriculation
Hallssey	HF55CTV/SY12CCV
Hallssey	142MH1995
Non	171D7350
Non	171D7348
Non	151D48185
Formateur	HLH2443
Sondage Frères	47WVPG
Clés M.	PI6S MK

*Camions qui se sont arrêtés à Pignet dans la soirée du 22 mars*

## Maltraitance des veaux

En mars 2023, des images ont de nouveau été prises au poste de contrôle de Pignet montrant un traitement horrible des veaux non sevrés. Les veaux sont régulièrement battus fortement sur la tête et le dos avec des bâtons et des pagaies, ils reçoivent des coups de pied, sont jetés par-dessus les barrières et traînés par les pattes, les oreilles et la queue. Les pagaies et les bâtons sont souvent soulevés au-dessus de la hauteur des épaules du bâton pour augmenter la force et la douleur sur les animaux.



*Les veaux sont durement frappés avec des bâtons et des pagaies*

## Pratiques inacceptables

Chez Pignet, il est de pratique courante de frapper fort les veaux sur la tête pour les empêcher de téter les tétines lorsqu'ils sont nourris, afin que le prochain groupe de veaux puisse être nourri. Même si les veaux sont frappés à plusieurs reprises, beaucoup d'entre eux ont tellement faim qu'ils essaient néanmoins de boire plus de lait et retournent dans les auges, faisant face à de nouvelles violences. Cela entraîne une grande frustration chez les travailleurs, les obligeant à frapper les veaux encore plus fort ou à les retirer en les tirant par les pattes ou les oreilles. Comme la procédure d'alimentation est si chaotique et que les travailleurs perdent leur sang-froid et leur contrôle, il est très probable que certains veaux manquent leur chance de boire et ne reçoivent pas de lait du tout.



*Les veaux sont frappés violemment sur la tête pour les faire arrêter de boire ou changer de position*



*Tirer les veaux par les pattes et les oreilles pour les faire arrêter de boire ou changer de position*



*Souvent, les travailleurs soulèvent les pagaies bien au-dessus de la hauteur des épaules, pour augmenter la force des coups. En raison de la force, les pagaies se plient.*

On voit également des travailleurs utiliser les côtés pointus de la pagaie, ou même frapper les veaux avec l'autre extrémité de la pagaie (la partie dure) sur la tête, afin de causer plus de douleur et de forcer les veaux à arrêter de boire.





*Travailleurs frappant les veaux sur la tête, avec le côté pointu ou pointu de la pagaie, pour augmenter la douleur.*

### **Ouvrier lâche sa rage sur un petit veau noir**

On voit un travailleur frapper à plusieurs reprises un petit veau noir sur la tête et le dos, à pleine force et sans but. Le travailleur lève sa pagaie bien au-dessus de son épaule, il est donc capable de vraiment causer un impact énorme. Le veau est confus et effrayé et s'enfuit. Le travailleur lance ensuite sa pagaie sur l'animal dans un autre acte de frustration.





*Un veau noir confus est frappé de plein fouet, à plusieurs reprises, sur la tête et le dos. Le travailleur soulève la pagaie au-dessus de son épaule pour frapper le veau aussi fort qu'il le peut. Lorsque le veau effrayé s'enfuit, il lui lance sa pagaie.*

### **Maltraitance lors du chargement**

Un travailleur donne un coup de pied à un veau fatigué dans la région abdominale pour le forcer à se lever. Pendant que le veau tente de se relever, les ouvriers continuent de le frapper avec un bâton.



*Le veau a donné des coups de pied dans la région abdominale et a frappé avec un bâton, pour le forcer à se lever*

Les veaux qui ont trop peur de marcher sur la rampe de chargement, ou qui ne savent pas ce qu'on attend d'eux, sont forcés en étant traînés par la queue. En même temps, les veaux sont frappés avec des bâtons. Les veaux sont manipulés si brutalement que certains sont tellement paniqués qu'ils s'effondrent.



*Veaux traînés par la queue et frappés en même temps*



Les veaux sont traînés par la queue et jetés au sol

Les techniques de manipulation brutale chez Pignet sont en violation flagrante des règlements du Conseil 1/2005 et 1255/97. Pour plus de détails voir le [chapitre sur les violations](#).

## Bétaillères Hallissey et Hinde

Jeudi 23.03.2023 (heures CET)

**09:04** Le camion Hallissey avec cabine bleue (SY12CCV) et remorque col de cygne (HF55CTV) est le premier camion veaux à sortir de Pignet. Ce camion Hallissey a passé 13 heures et 52 minutes à la station Pignet.



Hallissey quitte le poste de contrôle de Pignet

**09:17** Hallissey (SY12CCV/HF55CTV) conduit sur la N13



*Hallissey roule sur la N13*

Dans la journée on ne voit plus de camions veaux sortir du centre Pignet. C'est étrange.

**22:27** Enfin les camions à veaux commencent à partir du poste de contrôle de Pignet. Ils sont à Pignet depuis plus de 27 heures au lieu des 13 heures minimum requises. On apprend que les inspecteurs vétérinaires français officiels ont constaté que le temps de repos minimum de 13 heures pour les veaux non sevrés d'Irlande n'était pas respecté au centre Pignet (les camions partant parfois plus tôt) et ont donc ordonné de décharger les veaux qui étaient déjà à l'intérieur des camions prêts à partir. Cela peut expliquer le retard des départs matinaux. Nous suivons les deux premiers camions qui quittent le poste de contrôle de Pignet en fin de soirée : 171D7348 et 171D7350. Les deux sont originaires de Hinde.

**23:35** Les deux camions Hinde (171D7348 et 171D7350) roulent en convoi sur la N13 direction Caen.



*Deux camions Hinde circulent sur la N13 direction Caen*

**vendredi 24.03.2023**

**04:57** Les camions Hinde arrivent au péage « Gare de péage de Fresnes » sur l'A1, toujours en France, mais près de la frontière belge.



*Hinde au péage sur l'A1 en France*

**07:11** Les camions Hinde s'arrêtent sur un parking à côté de l'A19/A1 à Brecht, en Belgique, près de la frontière néerlandaise. Les chauffeurs ne veulent pas nous parler. Lorsque nous prenons des photos des veaux, les chauffeurs commencent à klaxonner.



*Les camions Hinde s'arrêtent sur un parking le long de l'A19*

### **Hinde 171D7350**

La plupart des veaux sont noirs et blancs (génétique Holstein). Environ la moitié des veaux se tiennent debout. D'autres se reposent ou dorment. Quelques veaux ont la tête rentrée pendant leur sommeil, ce qui est un signe d'épuisement. Certains veaux meuglent, c'est un signe de faim.



*De nombreux veaux sont éveillés et debout. Certains dorment, quelques-uns ont la tête rentrée (voir photo à droite), ce qui est un signe de grave épuisement.*



*Certains veaux meuglent, c'est un signe de faim*

D'un côté de la partie intérieure des camions, nous voyons quelques tétines en caoutchouc. Ils sont dans les coins et plutôt bas au sol. Les tétines en caoutchouc sont fixées très près de la paroi intérieure du camion, ce qui les rend difficiles à téter pour les veaux. Nous voyons également des veaux allongés devant les tétines et les obstruant, empêchant les autres veaux de s'y abreuver dans le cas où le système fonctionnerait.



Le chauffeur reste dans sa cabine et ferme ses rideaux. Nous ne le voyons pas allumer le système d'abreuvement ou vérifier les veaux ou les trayons. Nous ne voyons pas non plus de veaux utiliser les tétines. La plupart des systèmes d'abreuvement ne peuvent pas être allumés depuis l'intérieur de la cabine. Peut-être que le système d'abreuvement était éteint, mais nous n'avons pas pu vérifier cela.

### **Hinde 171D7348**

Beaucoup de veaux dans ce camion ressemblent à des races Angus et Holstein. On voit plus de veaux dormir à l'intérieur de ce camion par rapport à l'autre, plusieurs veaux ont la tête rentrée ce qui est un signe d'épuisement sérieux. Le système d'abreuvement est similaire aux autres camions Hinde (situé dans les coins et en bas). Le conducteur de ce camion reste également à l'intérieur de sa cabine. On ne le voit pas allumer le système d'abreuvement, ni vérifier les veaux ou l'efficacité des tétines.



*Plusieurs veaux dorment et certains ont la tête rentrée, c'est un signe d'épuisement grave.*



*Photo de gauche : veaux endormis (un avec la tête rentrée). Photo de droite : veau avec écoulement nasal*

**07:52** Les camions Hinde quittent le parking le long de l'A19/A1 à Brecht. Ils n'ont « reposé » les veaux que pendant 41 minutes. Ceci est contraire au Règlement du Conseil 1/2005, Chapitre V, 1.4(a) qui exige que les veaux, après une période de 9 heures, bénéficient d'une période de repos d'au moins une heure qu'ils reçoivent de l'eau et, si



nécessaire, de la nourriture à bord. Les camions Hinde ont quitté le poste de contrôle de Pignet à 22h27, soit il y a plus de 9 heures, ils doivent donc s'arrêter au moins 1 heure. Deuxièmement, les deux conducteurs restent dans leur cabine pendant l'arrêt ; nous ne les voyons pas ouvrir les systèmes d'abreuvement ni contrôler les veaux.

**08:40** Les camions Hinde font le plein dans une station-service. Nous essayons à nouveau d'entrer en contact avec les chauffeurs et de les interroger sur le système d'abreuvement, en vain. L'arrêt dure environ 10 minutes seulement. Nous jetons à nouveau un coup d'œil à l'intérieur du camion et voyons un veau essayer de boire à une tétine en caoutchouc, mais aucune eau ne semble sortir. Pendant cet arrêt, les animaux sont beaucoup plus agités – nous entendons beaucoup plus de meuglements que lors de notre arrêt précédent.



*Les chauffeurs de Hinde font le plein de carburant*

**09:10** Nous sommes avec deux équipes, donc chaque équipe peut suivre un camion Hinde. Nous décidons cependant de diviser nos équipes dès maintenant car nous avons obtenu des informations sur la destination finale des deux camions Hallissey que nous documentons depuis qu'ils ont quitté le centre de rassemblement Hallissey à Fossa, en Irlande. Leur destination finale est un élevage de veaux à Nijkerk (NL), qui n'est pas loin de l'endroit où nous nous trouvons actuellement. Une de nos équipes (équipe 1) se rend donc à l'élevage de veaux de Nijkerk dans l'espoir de voir ces camions Hallissey.

**10:00** L'équipe 1 arrive à l'élevage d'engraissement de Nijkerk (NL). Cet élevage est sous contrat avec le groupe VanDrie.

En arrivant, nous voyons le camion Hallissey (SY12CCV/HF55CTV) avec la cabine bleue stationné sur les lieux.

**10:01** Peu de temps après notre arrivée (10h01) une autre bétailière arrive. Il s'agit du camion néerlandais de Gebroeders Poll avec la plaque d'immatriculation 47WVPG que nous avons également vu au poste de contrôle de Pignet. D'après les carnets de route, reçus via le Freedom of Information Act, nous savons que ce camion a remplacé le camion Hallissey avec la plaque d'immatriculation 142MH1995. Ainsi, des veaux du camion Hallissey immatriculé 142MH1995 (que nous suivions depuis leur départ du centre de rassemblement irlandais de Fossa) ont été chargés dans le camion Gebroeders Poll immatriculé 47WVPG au poste de contrôle Pignet à Couville. Les autorités nous ont informés que cela n'est pas inhabituel (manutentionnaires utilisant deux camions différents pour un trajet). Cela signifie que nous avons documenté le voyage des veaux sur le camion Hallissey (142MH1995) depuis les marchés irlandais jusqu'à leur arrivée à l'élevage de veaux de Nijkerk.

Nous nous présentons au propriétaire de l'élevage de veaux. Nous lui disons que nous avons suivi ces camions irlandais depuis l'Irlande pour documenter le voyage et vérifier si les exigences en matière de bien-être animal sont respectées. Nous aimerions voir le déchargement et les conditions d'hébergement des veaux mais le propriétaire dit qu'il est prêt à nous parler, mais seulement après que nous ayons pris rendez-vous avec lui. Il nous demande de quitter ses locaux. Nous convenons d'appeler par la suite et de quitter sa propriété.



*Deux camions présents à l'élevage de veaux de Nijkerk à 10h01 : SY12CCV/HF55CTV et Gebroeders Poll 47WVPG*

**The Hallsisey truck with blue cabin (SY12CCV/HF55CTV)** was documented by the Irish team since it left the Hallsisey assembly centre in Fossa, Ireland on March 21<sup>st</sup>. The calves were bought on Bandon mart the day before (March, 20<sup>th</sup>). As the Hallsisey truck with license plate HF55CTV left Pignet control post already early in the morning at 09:04 on March, 23<sup>th</sup> (while all other trucks had only left in the late evening), we estimate that it arrived at the farm in Nijkerk on March 23<sup>th</sup>, around 22:15. This corresponds with the eartag-data and journey logs.



*This exhausted male calf, photographed at Bandon mart on March 20<sup>th</sup> in Ireland arrived on the veal-farm in Nijkerk (NL) in the evening of March, 23.*

**11:45** Nous passons une fois de plus devant l'élevage de Nijkerk pour voir si d'autres camions veaux sont arrivés, mais ce n'est pas le cas.

### Données d'étiquettes auriculaires et de carnet de route

Nous avons noté quelques boucles de veaux à l'intérieur du camion Hallissey (142MH1995) quittant le centre d'assemblage de Fossa en Irlande. Les détails peuvent être trouvés dans le tableau ci-dessous.

Marque auriculaire n°	Lieu où la marque auriculaire est notée/vue	Compagnie de transport	Plaque d'immatriculation	Date à laquelle la marque auriculaire a été vue	Arrivée à la ferme	Jours minimum de voyage	Date de naissance	Âge au début du voyage	Village d'arrivée
212516752091	Camion	Hallissey	142MH1995	21-3-2023	24-3-2023	4	22-2-2023	26	Nijkerk
215658941392	Camion	Hallissey	142MH1995	21-3-2023	24-3-2023	4	23-2-2023	25	Nijkerk
218049232230	Camion	Hallissey	142MH1995	21-3-2023	24-3-2023	4	26-2-2023	22	Nijkerk
227536720225	Camion	Hallissey	142MH1995	21-3-2023	24-3-2023	4	17-2-2023	31	Nijkerk

*Boucles de veaux vues dans le camion Hallissey (licence : 142MH1995) provenant du centre d'assemblage de Hallissey à Fossa, Irlande.*

Via une demande d'accès à l'information, nous avons reçu les carnets de route de 13 camions de veaux à bord du ferry Stena Horizon en direction de Rosslare le 21 mars<sup>st</sup>. D'après ces carnets de route, nous savons qu'au moins 4 d'entre eux sont allés chez l'éleveur de veaux de Nijkerk. D'après les boucles notées aux marchés de Bandon et de Kilkenny, nous savons que l'éleveur de veau de Nijkerk a reçu des centaines d'autres veaux d'Irlande dans les jours précédant et suivant le 24 mars<sup>e</sup>.

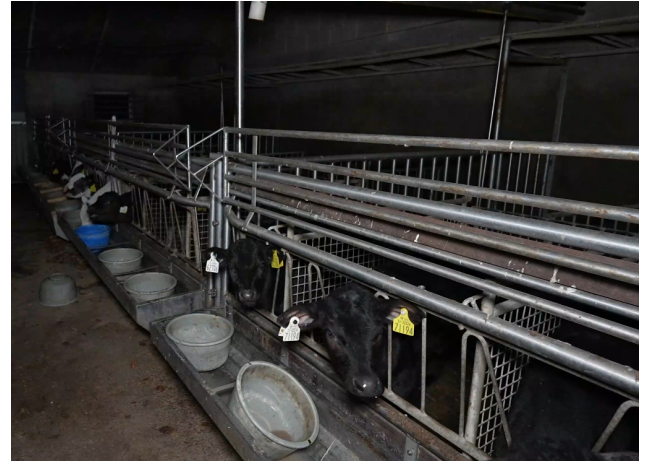
**10:20** Arrivée du camion Hinde (171D7348) à l'élevage de veaux à Garderen.



*La ferme de Garderen (moyen-est de NL) où les veaux du camion Hinde (171D7348) seront engraisés*

### Conditions à l'intérieur de l'élevage de veaux de Garderen

Les conditions d'hébergement des veaux dans l'élevage de veaux de Garderen sont très mauvaises. Après avoir voyagé pendant plusieurs jours d'affilée et subi des procédures stressantes dans les marchés, les centres de rassemblement et même des abus aux postes de contrôle, les veaux se retrouvent dans de minuscules enclos individuels stériles avec un sol en lattes de bois dur sur lequel s'allonger. Il est dommage que des animaux aussi jeunes, conscients et joueurs ne reçoivent absolument rien qui rende leur vie digne d'être vécue. Les images ont été tournées quelques jours après l'arrivée (fin mars 2023).



*Les granges où les veaux se sont retrouvés après leur voyage de 4 jours*

### **Mauvaises conditions de logement**

Les veaux sont logés dans de très petits enclos individuels en métal. Il n'y a pas d'espace pour courir, jouer, explorer, marcher. Le sol est fait de lattes de bois dur sans aucune partie solide. Il n'y a pas de literie. Les enclos sont totalement stériles ; ces jeunes veaux joueurs n'ont absolument rien à faire 24h/24 et 7j/7, si ce n'est s'allonger sur le sol dur et faire quelques pas de va-et-vient.





*Les veaux sont gardés à l'intérieur dans des enclos vides, petits et individuels, sans rien pouvoir faire..*

Les enclos diffèrent par la taille, ceux qui sont vraiment petits à l'avant (la largeur du veau lui-même) ont une petite zone à l'arrière où les veaux peuvent se retourner (forme en L).



*Les enclos très petits à l'avant ont un peu d'espace supplémentaire à l'arrière où les veaux peuvent se retourner (forme en L)*

### **Manque de contacts sociaux**

Les veaux ne peuvent pas trouver de réconfort les uns dans les autres car ils sont séparés par des barrières métalliques. Ils ne peuvent pas se coucher les uns contre les autres, ni jouer ni se lécher les uns les autres. La seule chose qu'ils peuvent faire, c'est se toucher le nez quand ils sortent tous les deux la tête des enclos.

Les veaux sont légalement autorisés à être gardés dans ces enclos individuels jusqu'à l'âge de 8 semaines. Cependant, à notre avis, cela est incompréhensible. Le caractère curieux et joueur de ces jeunes individus est totalement négligé par la législation européenne actuelle.



*Les veaux ne peuvent se toucher le nez que lorsqu'ils sortent la tête de l'enclos*

### **Vider les seaux d'eau**

Devant chaque enclos individuel se trouve un seau gris. Il est rempli d'eau qui a une couleur brune. Cela est probablement dû à un mélange d'électrolytes et de protéines qui a été ajouté. Plusieurs seaux sont vides mais certains enclos, d'après ce que nous pouvons observer, ont un abreuvoir automatique supplémentaire à l'arrière. Cependant, on peut se demander si ces jeunes veaux comprennent ces systèmes d'abreuvement automatiques dans un premier temps car ils ne s'y habitueront pas. Sur le sol et à côté de quelques seaux, quelques tétines flottantes sont visibles. Des tétines flottantes sont parfois placées dans le seau pour aider les veaux à boire/téter.



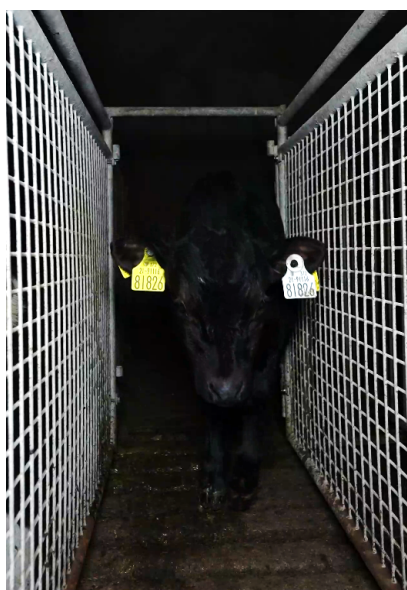
*à gauche : seaux contenant de l'eau et un mélange électrolyte/protéine, le colorant en brun/*

*à droite : abreuvoir automatique*



*Plusieurs seaux sont vides*

Plusieurs veaux présentent des selles molles (diarrhée), un signe de maladie, de stress et/ou de mauvaises méthodes d'alimentation.



*Veaux avec des selles très molles (diarrhée)*

**11h30** L'équipe 2 arrive dans un élevage de veaux à Oudehorne (Friesland) après avoir suivi Hinde avec la plaque d'immatriculation 171D7350. On ne sait pas quelles sont les conditions d'hébergement des veaux à l'intérieur de cette ferme. Ils sont susceptibles d'être similaires à la ferme de Garderen, car ce système de logement est une pratique courante pour les élevages industriels de veaux aux Pays-Bas.



*L'élevage de veaux d'Oudehorne où s'est arrêté le camion Hinde immatriculé 171D7350*

D'après le système d'enregistrement des boucles, nous savons qu'un veau (numéro 227536740111) que nous avons vu dans le camion Hinde est mort dans cette ferme seulement 13 jours après son arrivée (le 6 avril).

← Diergegevens	
Rund: IE 227536740111	
Werknummer	0111
Geboortedatum	11 feb 2023
Leeftijd	1 mnd en 26 dg
Geslacht	Mannelijk
Haarkleur	Zwartbont
ID-Code moeder	IE 213822897515
Diersoort	Rund
Herkomst	IERLAND
Importdatum	24 mrt 2023
Reden einde	Natuurlijke dood
Einddatum	6 apr 2023
ME/UBN	2116837
Oorsprong	IERLAND

*Système d'enregistrement des boucles d'identification (I&R) du veau qui a été vu dans le camion Hinde et qui est mort 13 jours plus tard à la ferme de Garderen*



Les veaux qui arrivent à Oudehorne le 24 mars ont été achetés chez Carlow Mart en Irlande le 20 mars. Cela signifie que le voyage total a duré 4 jours. Mais le 23 mars cette ferme a également reçu des veaux irlandais. Voir plus de détails ci-dessous.

Marque auriculaire n°	Lieu où la marque auriculaire est notée/vue	Compagnie de transport	Plaque d'immatriculation	Date à laquelle la marque auriculaire	Arrivé e à la ferme	Jours minimum de voyage	Date de naissance	Jours d'âge au début du voyage	Village d'arrivée
-----------------------	---	------------------------	--------------------------	---------------------------------------	---------------------	-------------------------	-------------------	--------------------------------	-------------------



				re a été vue					
217450383514	Marché Bandon	Inconnu	Inconnu	20-3-2023	23-3-2023	3	27-2-2023	21	Oudehorne
214247621603	Carlow Mart	Inconnu	Inconnu	20-3-2023	24-3-2023	4	23-2-2023	25	Oudehorne
214247651597	Carlow Mart	Inconnu	Inconnu	20-3-2023	24-3-2023	4	23-2-2023	25	Oudehorne

*Veaux vus aux marchés Bandon et Carlow le 20 mars ne sont arrivés à l'élevage de veaux d'Oudehorne (NL) que 3-4 jours plus tard*

## Carnets de route : non conformités et veaux morts

Via une demande d'accès à l'information, nous avons reçu et analysé les carnets de route de 14 entreprises impliquées dans le transport de veaux d'Irlande vers des élevages de veaux principalement aux Pays-Bas pendant la période du 20 au 24 mars 2023. Nous avons analysé les carnets de route, pour voir s'ils ont été correctement renseignés, s'ils correspondent aux temps de trajet documentés par nos équipes et pour voir s'il y a des irrégularités.

### Résultats

#### Informations incorrectes et manquantes

Les carnets de route ne sont pas remplis correctement. De nombreuses cases sont laissées vides, l'écriture est souvent difficile à lire et des détails importants manquent, comme les temps de chargement et la cause de la mort des veaux morts pendant le voyage. A plusieurs reprises, les temps de parcours, renseignés par les chauffeurs, sont erronés. Ils ne correspondent pas aux heures que nous avons documentées au cours de l'enquête. Le fait que ces carnets de route soient truffés d'erreurs et très mal remplis, donne l'impression que personne ne les vérifie vraiment, pour voir s'ils correspondent au trajet réel. Il semble crucial que toutes les sections du voyage soient consignées numériquement (via une application mobile simple) plutôt qu'à la main, afin de réduire les erreurs, les espaces blancs, les falsifications, et d'améliorer et de faciliter l'application. Voici deux exemples d'irrégularités. Plus d'exemples peuvent être trouvés dans le chapitre "[Détails du journal de bord](#)".

DEPARTMENT OF AGRICULTURE, FOOD AND THE MARINE - JOURNEY LOG  
SECTION 4 - DECLARATION BY TRANSPORTER

TO BE COMPLETED BY THE DRIVER DURING THE COURSE OF THE JOURNEY AND TO BE AVAILABLE TO THE COMPETENT AUTHORITY OF THE PLACE OF DEPARTURE WITHIN ONE MONTH OF THE DATE OF ARRIVAL AT THE PLACE OF DESTINATION.

Actual itinerary - Resting, transfer or exit points

Place and address	Arrival		Departure		Length of stop	Reason
	Date	Time	Date	Time		
Pignets	22-03	21 <sup>15</sup>	23-03	22 <sup>15</sup>	1 H	
Amiens	24-03	2 <sup>40</sup>	24-03	3 <sup>40</sup>	1 H	
Nijmegen	24-03	10 <sup>00</sup>				Unbekannt
Reason for any difference between actual and proposed itinerary/Other observation						Date and time of Arrival at the place of destination 24-03 10 <sup>00</sup>
Number of animals injured during the journey	Reasons for injuries		Number of animal deaths during the journey	Reasons for deaths		
333						
DRIVER(S)'s name and signature			TRANSPORTER'S name, authorization number			
As the transporter, I hereby certify that the entries above are correct and I am aware that any incident during the journey that leads to the death of an animal must be reported to the competent authority of the place of departure.						
Date and place: 24-03-2023			Transporter's signature			

Carnet de route de Hallissey 142MH1995 - les détails du voyage en Irlande avant que le camion n'arrive au centre de contrôle de Pignet sont complètement manquants.

## SECTION 4 - DECLARATION BY TRANSPORTER

TO BE COMPLETED BY THE DRIVER DURING THE COURSE OF THE JOURNEY AND TO BE AVAILABLE TO THE COMPETENT AUTHORITIES OF THE PLACE OF DEPARTURE WITHIN ON MONTH OF THE DATE OF ARRIVAL AT THE PLACE OF DESTINATION.						
Actual itinerary - Testing, transfer or exit points						
Place and address	Arrival		Departure		Length of stop	Reason
	Date	Time	Date	Time		
Rosslane	21.03	18 <sup>00</sup>	21.03	20 <sup>00</sup>	2 h	Feing, rest, doctor
Charbourg	22.03	17 <sup>00</sup>	22.03	17 <sup>30</sup>	30 min	Feing, part
Lainage, Pignat	22.03	18 <sup>15</sup>	22.03	21 <sup>15</sup>	2 2 h	Feing, part, rest
Breda	24.03	06 <sup>00</sup>	24.03	07 <sup>45</sup>	1 h, 45	Rest
8473 Oudehoorn	24.03	10 <sup>00</sup>				Unloading
Reason for any difference between actual and proposed itinerary/Other observation						Date and time of Arrival at the place of destination 24-3-23 / 10 <sup>30</sup>
Number of animals injured during the journey	Reasons for injuries		Number of animals ceaths during the journey	Reasons for ceaths		
DRIVER(S)'s name and signature			TRANSPORTER's name, authorisation number	EIT/021		
As the transporter, I hereby certify that the entries above are correct and I am aware that any incident during the journey that leads to animals death must be reported to the competent authorities of the place of departure.						
Date and place	Dubh 29-3-23		Transporter's signature			

*Carnet de route de Hinde 171D7350 - le conducteur prétend avoir reposé les veaux pendant 1 heure et 45 minutes à Breda. Selon notre documentation, il n'a reposé les veaux que pendant 40 minutes à Brecht (BE) - ce qui est en violation du règlement du Conseil 1/2005 qui exige que les veaux se reposent pendant 1 heure minimum.*

### Violation du règlement du Conseil 1/2005

La planification (section 1) des carnets de route est trompeuse car le centre de rassemblement irlandais, où les veaux sont chargés sur les camions, n'est souvent pas inclus, ce qui donne l'impression que les veaux sont à bord des camions beaucoup moins d'heures qu'ils le sont en fait. Mais même sans ce voyage inclus - les heures sans alimentation dépassent le maximum de 19 heures. Voir un exemple ci-dessous.

6. LIST OF SCHEDULED RESTING, TRANSFER OR EXIT POINTS

6.1 Name of the places where animals are to be rested, or transferred (including exit points)	6.2 Arrival		Departure		6.3 Length (in hours)	6.4 Transporter's name, address, phone number and authorisation number (if different from above)
	Date	Time	Date	Time		
ROSSLARE	21.03	19.00	21.03	21.00	2 HOURS	
CHERBOURG	22.03	15.00	22.03	15.30	½ HOUR	
LAIRAGE PIGNET JEAN LUC	22.03	16.00	23.03	05.00	13 HOURS	
BREDA	23.03	14.00	23.03	15.00	1 HOUR	
8413 OUDEHORNE	23.03	17.00			DESTINATION	



Selon la partie planning de ce carnet de route d'un camion Hinde (171D7350) les veaux arriveront au port de Rosslare le 21 mars à 19h00 et arriveront au poste de contrôle de Pignet à Cherbourg le 22 mars à 16h00 soit 21 heures plus tard . Le trajet avant le port de Rosslare n'est pas inclus dans la planification (ce qui est trompeur car cela peut prendre plusieurs heures), mais même sans cela, le temps maximum sans nourriture (19 heures) est dépassé. Ce voyage n'aurait pas dû être approuvé par les autorités irlandaises car il enfreint clairement le règlement 1/2005.

Deuxièmement, les carnets de route (section 2-4) apportent la preuve que les veaux non sevrés restent à bord des camions bien plus longtemps que les 19 heures maximum sans être nourris, mais ces trajets continuent néanmoins d'être approuvés par les autorités. Les veaux étaient à bord des camions depuis le point de chargement au centre de rassemblement irlandais jusqu'au moment de leur déchargement au poste de contrôle près de Cherbourg (FR). Cette période est en moyenne de 30 heures, ce qui dépasse largement la période maximale de 19 heures sans être alimenté et est donc en violation du règlement du Conseil 1/2005, tout en ne respectant pas les besoins physiologiques et le bien-être des veaux.

**Deux veaux morts à bord d'un camion néerlandais de la société Drost**

On board of a Dutch truck belonging to company "Drost", license plate 31BLG3/ON10XG, two calves have died during their journey. There is no explanation given on the journey log, but their death is likely an accumulation of the long journey without milk, the brutal and stressful in-transit activities and the exposure to all kind of pathogens while having no active immunity for protection yet.

## Détails des carnets de route

TRANSPORT COMPANY	LICENSE PLATE	DATE + TIME FIRST ANIMAL LOADING (IE)	CONTROL POST (FR)	ARRIVAL CONTROL POST (FR)	TIME ON TRUCK WITHOUT FOOD*	TOTAL TIME NO FEED**	FINAL DESTINATION	ARRIVAL FINAL DESTINATION	IRREGULARITIES IN JOURNEY LOGS
Hallisey (IE)	5Y1ZCV	March 21 at 12:00	Pignet	March 22 at 18:30	31 HOURS	34-40 HOURS	NL	March 24 at 21:15. This cannot be correct. It should likely be March 23, 21:15.	Section 4: Journey times incorrect. Claim to have left Pignet control post in the morning of March 24 and arrive at the veal farm in Nijkerk (NL) in that same evening. But we saw and filmed Hallisey leaving Pignet already in the morning of March 23. Plus we we arrived at the Nijkerkfarm in the morning of March 24 (09:00 UCT) and this Hallisey truck was already there. Driver possibly made a mistake by writing March 24 instead of March 23.
Hallisey (IE) + Gebr. Poll (NL)	142MH1995 + 47WVPG	March 21 at 13:00	Pignet	March 22 at 21:15. This is incorrect. According our documentation: March 22 at 18:17.	30 HOURS	33-39 HOURS	NL	March 24 at 10:00. This matches the arrival time (CET) of the Gebroeders Poll truck (47WVPG). Trucks have been changed at Pignet control post.	These journey logs give information on two trucks, namely Gebroeders Poll (47WVPG) and Hallisey (142MH1995). Authorities informed us two trucks have been used. Calves from the Hallisey truck (license 142MH1995) were picked up at Pignet control post by Gebroeders Poll (license 47WVPG). Section 4: the journey before arrival at Pignet control post (carried out by Hallisey with license plate 142MH1995) is missing. Seems like section 4 is only filled in by the driver of Poll (license plate 47WVPG), that only arrived at Pignet to pick up the calves for Hallisey and transported them to Nijkerk (NL).
Drost (NL)	31BLG3/ONOXG	March 21, time not filled in.	Qualivia Tollevast	March 22 at 19:00	NOT KNOWN	NOT KNOWN	ES	March 24 at 03:00.	Section 1: not giving information on the journey before arrival at Rosslare. Section 2: time of unloading is missing Section 3: two calves died on this truck. No cause of death is entered.
Hinde (IE)	171D7350	NOT FILLED IN	Pignet	March 22 at 18:15	NOT KNOWN	NOT KNOWN	NL	March 24 at 10:30	Section 1: no information on the journey before arrival at Rosslare. Section 2: incomplete. Section 4: > Does not give info on journey before arrival at Rosslare. > Claims to have rested in Breda (NL) for 1,45 minutes, but we have trailed and documented the journey of this truck and this is incorrect. The rest only took 41 minutes and it is very doubtful if water was given (drivers did not leave their cabin). Plus they rested in Brecht, Belgium and not in Breda, Netherlands. > 27 hours rest at Pignet control post and no explanation given.
Hinde (IE)	171D7348	NOT FILLED IN	Pignet	March 22 at 18:00	NOT KNOWN	NOT KNOWN	NL	March 24 at 09:20	Section 1: no information on the journey before arrival at Rosslare. Section 2: incomplete. Section 4: > claim to have rested in Breda (NL) for 1,30 minutes, but we have trailed and documented the journey of this truck and this is incorrect. The rest only took 41 minutes and it is very doubtful if water was given (drivers did not leave their cabin). Plus they rested in Brecht, Belgium and not in Breda, Netherlands. > 27 hours rest at Pignet control post and no explanation given.
Drost (IE)	44WJD/01BR2	NOT FILLED IN	NOT KNOWN	NOT KNOWN	NOT KNOWN	NOT KNOWN	ES	NOT KNOWN	Section 2: incomplete. Sections 3- 5 of the journey log is missing.
Martin O'Neill (IE)	56000W	NOT FILLED IN	NOT KNOWN	NOT KNOWN	NOT KNOWN	NOT KNOWN	ES	NOT KNOWN	Section 2 is incomplete. Sections 3- 5 of the journey log is missing.
DC Livestock (IE)	DC19MDO	March, 21 at 14:00	Qualivia Tollevast	March 22 at 19:00	29 HOURS	32-38 HOURS	NL	March 23 at 23:00 and at 02:50 (unloaded at two farms).	Section 1: Truck overloaded - 0.307 m2 per calf. Min per weight should be 0.319. Section 4: According this journey log there was no 1 hour rest after 9 hours transport as required by Council Regulation 1/2005. This truck unloaded at two Dutch farms: one in Nijkerk and one in Oudehome.
Vanden Berg (NL)	BR2H47/97WBHX	NOT FILLED IN	Qualivia Tollevast	March 22 at 19:00	NOT KNOWN	NOT KNOWN	NL	March 23 at 20:00	Section 2: incomplete. Section 3: incomplete. Section 4 is not giving information on the journey before arrival at Qualivia in Tollevast. So the whole journey in Ireland is missing.
M Keys (IE)	PI65MK	March, 21 at 15:00	Pignet	March 22 at 18:10	28 HOURS	31-37 HOURS	NL	March 24 at 10:24	Section 1: Truck overloaded - 0.314 M2 per calf. Min per weight should be 0.319. Section 4: 27 hours rest at Pignet control, does mention the delay in the comments but does not give an explanation. Some errors but filled in the journey log more completely than other drivers.
Trevor Logan (IE)	PF1ZYV	March, 21 at 15:00	Qualivia Tollevast	NOT KNOWN	28 HOURS	31-37 HOURS	NL	NOT KNOWN	Sections 3-5 are completely blank
NOT KNOWN (IE)	181WH1407	March 21, time not filled in.	Qualivia Tollevast	March 22 at 19:00	NOT KNOWN	NOT KNOWN	NL	March 23 at 18:36	Section 2: time of unloading is missing Section 4: unclear. Several times are noted.
Hinde (IE)	151D48185	NOT FILLED IN	Pignet	March 22 at 19:30	NOT KNOWN	NOT KNOWN	ES	March 24 at 15:30	Section 1: no information on the journey before arrival at Rosslare. Section 2: incomplete. Section 4: > no information given on the journey before arrival at Rosslare > 27 hours rest at Pignet control post and no explanation given

# Infractions

Les violations les plus importantes qui continuent d'être observées sur cet itinéraire sont :

1. **Les veaux sont restés bloqués à bord des camions pendant plus de 30 heures. Au cours de cette période, les veaux n'ont reçu ni lait ni lait de remplacement. Ceci est en violation du règlement du Conseil 1/2005 qui stipule que les veaux doivent être nourris après 19 heures (9 heures de conduite + 1 heure de pause à bord + 9 heures de conduite) maximum** (annexe I, chapitre V, points 1.4 a) et 1.5). [Cette violation \(+ que les intervalles d'alimentation doivent être respectés, également sur les navires RORO\) a été confirmée par la Commission européenne.](#) Les jeunes veaux n'ont pas un système immunitaire complètement développé et sont complètement dépendants du lait. Priver des veaux non sevrés de nourriture pendant plus de 30 heures entraînera une faim extrême, de la fatigue, du stress et des problèmes de santé et est donc inacceptable.

## Council Regulation 1/2005, Annex I, Chapter V, point 1.4

1.4. *The watering and feeding intervals, journey times and rest periods when using road vehicles which meet the requirements in point 1.3. are defined as follows:*

(a) *Unweaned calves, lambs, kids and foals which are still on a milk diet and unweaned piglets must, after nine hours of travel, be given a rest period of at least one hour sufficient in particular for them to be given liquid and if necessary fed. After this rest period, they may be transported for a further nine hours;*

## Council Regulation 1/2005, Annex I, Chapter V, point 1.5

*After the journey time laid down, animals must be unloaded, fed and watered and be rested for at least 24 hours*

2. **Les veaux du poste de contrôle de Pignet à Couville ont été à plusieurs reprises frappés violemment avec des bâtons et des pagaies, traînés par les pattes et les oreilles.** Ceci est contraire au règlement du Conseil 1/2005 (annexe I, chapitre III, 1.8) et au règlement (CE) n° 1255/97 du Conseil (article 5 et chapitre III, 1.8). Environ 2 000 veaux ont dû être nourris en peu de temps, les travailleurs perdent alors leur sang-froid et s'acharnent sur les veaux.

## Council Regulation 1/2005, Annex I, Chapter III, 1.8

*It shall be prohibited to:*

(a) *strike or kick the animals;*

(b) *apply pressure to any particularly sensitive part of the body in such a way as to cause them unnecessary pain or suffering;*

(d) *lift or drag the animals by head, ears, horns, legs, tail or fleece, or handle them in such a way as to cause them unnecessary pain or suffering;*

## Council Regulation 1255/97, Article 5

*The owner or any natural or legal person running a staging point shall be responsible for compliance with the relevant provisions of this Regulation and, to that end, shall be obliged:*

(d) *to care for the animals staying at staging points and, where required, take all necessary steps to guarantee their welfare and compliance with animal-health requirements;*

(f) *to use staff who possess the appropriate ability, knowledge and professional competence and have for that purpose received specific training either within the undertaking or from a training body or have equivalent practical experience qualifying them to handle and, if necessary, administer appropriate care to the animals concerned;*

(g) *to take the necessary steps to ensure that all those handling animals at staging points comply with the relevant animal-welfare provisions;*

3. **Deux camions Hinde (171D7350 et 171D7348) n'ont pas reposé les veaux pendant une heure minimum pour les abreuver et si nécessaire les nourrir.** Ils ne se sont arrêtés que 41 minutes et n'ont pas allumé le système d'abreuvement. Ceci est contraire au Règlement du Conseil 1/2005, Chapitre V, 1.4(a).

**Council Regulation 1/2005, Annex I, Chapter V, point 1.4**

*The watering and feeding intervals, journey times and rest periods when using road vehicles which meet the requirements in point 1.3. are defined as follows: (a) Unweaned calves, lambs, kids and foals which are still on a milk diet and unweaned piglets must, after nine hours of travel, be given a rest period of at least one hour sufficient in particular for them to be given liquid and if necessary fed. After this rest period, they may be transported for a further nine hours.*

4. **L'autorité compétente (ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la mer) n'effectue pas les contrôles appropriés pour s'assurer que les trajets sont conformes au règlement 1/2005 du Conseil.** Les carnets de route soumis que nous avons reçus en vertu de la loi sur la liberté d'information (FOIA) étaient irréalistes et en violation du règlement du Conseil 1/2005. La planification (section 1) n'a pas pris en compte le long voyage que les veaux doivent endurer avant même d'arriver au port de Rosslare (et ont encore 19 heures de voyage en mer à faire). Les intervalles maximaux sans nourriture (19 heures) sont donc systématiquement dépassés, de 11 heures en moyenne. Malgré cette connaissance (nous avons informé les autorités année après année), le DAFM continue d'approuver ces voyages.

**Council Regulation 1/2005, Chapter III, article 14**

**Checks and other measures related to journey log to be carried out by the competent authority before long journeys**

*1. In the case of long journeys between Member States and with third countries for domestic Equidae and domestic animals of bovine, ovine, caprine and porcine species, the competent authority of the place of departure shall:*

*(a) carry out appropriate checks to verify that:*

*(ii) the journey log submitted by the organiser is realistic and indicates compliance with this Regulation;*

*(b) where the outcome of the checks provided for in point (a) is not satisfactory, require the organiser to change the arrangements for the intended long journey so that it complies with this Regulation;*

5. De nombreux carnets de route reçus dans le cadre de la FOIA manquaient d'informations obligatoires (espaces laissés en blanc), étaient pleins d'erreurs et les temps de trajet (section 4) ne correspondaient pas au trajet réel (fausses informations). Cela donne l'impression que personne ne les vérifie vraiment pour s'assurer qu'ils correspondent au trajet réel et sont correctement remplis.

**Council Regulation 1/2005, article 15, point 1 and 4**

**Checks to be carried out by the competent authority at any stage of a long journey**

*1. The competent authority shall carry out at any stage of the long journey appropriate checks on a random or targeted basis to verify that declared journey times are realistic and that the journey complies with this Regulation and in particular that travel times and rest periods have complied with the limits set out in Chapter V of Annex I*

*4. The records of the movements of the means of transport by road obtained from navigation system may be used for carrying out these checks where appropriate*

# Annexe I. Liste des camions

Transporter no.	Country	Front license plate	Rear license plate	Calsonic board	Assembly date in Ireland	Loading time (CET)	Departure from assembly cabin (CET)	Arrival at the port of Rosslare (CET)	Braking time (CET) - Fiona Johnson in Charbury (erry lane) at (R99)	Control post	Arrival at control post (CET)	Departure from control post (CET)	Arrival at farm (CET)	Courtesy of destination	Village of destination	Notes
Hallsley	IE	S12 CCV	HP3CTV	287	Hallsley in Fossa	March 21, 13:00	March 21, at 13:15	March 21, 20:07	March 22, exact time unknown, but around 12:45.	Pignet	March 22, 19:22	March 23, 09:04	March 23, around 22:15.	NL	Nijkerk	On the Bardon market the one was a calf [217430813516] that arrived at Nijkerk on the 23th, he was possibly on this truck.
Hallsley	IE	142 MH1995	142 MH1995	333	Hallsley in Fossa	March 21, 14:00	March 21, at 15:25	March 21, 20:07	March 22, 12:42	Pignet	March 22, at 19:17	March 23, exact time unknown, but about 22:30.	March 24, 2023, 10:01.	NL	Nijkerk	This journey involved two trucks, namely Gebroeders Pol [47WVPG] and Hallsley [142MH1995]. Hallsley brought the calves to Pignet control post and Gebroeders Pol picked them up and transported them to the veal farm in Nijkerk, the Netherlands.
Hinde	IE	171D7330	171D7330	292	Unknown	Unknown	Unknown	March 21, 19:00	March 22, about 12:45. Passed us around 19:01 when we trailed Hallsley to Pignet.	Pignet	March 22, 19:15	March 23, at 22:27	March 24, 2023 about 11:30	NL	Outehorne	Did not have a full 1-hr break to give calves water [only 41 minutes].
Hinde	IE	171D7348	171D7348	292	Unknown	Unknown	March 21, 19:00	March 21, 19:06	March 22, at 12:42	Pignet	Estimation: 19:15. It drove in front of Hallsley [142MH1995] so was slow	March 23, at 22:27.	March 24, 2023 about 10:20	NL	Garde ren	Did not have a full 1-hr break to give calves water [only 41 minutes].
Drost	NL	318 LG3	ON109G	300	Unknown	Unknown	March 21, 16:30	March 21, about 12:10	March 22, at 12:41	Quelivie	March 22, 19:00	March 23, 08:00	March 24, 08:00	ES	Melis	Two calves died on this truck.
Gebroeders Pol	NL	178WZ6	47WVPG	333	N/R	N/R	N/R	NOT SEEN - likely drove from NL to Pignet control post to pick up calves for Hallsley.	NOT SEEN - likely drove from NL to Pignet control post to pick up calves for Hallsley.	Pignet	March 23, 21:15	March 23, 22:15. Cannot be true as we then should have seen it. Must have departed later than 22:27.	March 24, 10:01	NL	Nijkerk	This journey involved two trucks, namely Gebroeders Pol [47WVPG] and Hallsley [142MH1995]. Hallsley brought the calves to Pignet control post and Gebroeders Pol picked them up and transported them to the veal farm in Nijkerk, the Netherlands.
Drost	NL	018 RR2	44WJB	300	Unknown	Unknown	Unknown	March 21, 20:07	March 22, at 12:41	Quelivie	Unknown	Unknown	Unknown	ES	Unknown	
Martin O'Neill	IE	S6000W	S6000W	119	Unknown	Unknown	March 21, 12:00	March 21, 20:05	March 22, at 12:41	Quelivie	Unknown	Unknown	Unknown	ES	Unknown	
Joe Conroy / DC Livestock	IE	DC19 M00	DC19 M00	125	Unknown	March 21, 15:00	Unknown	March 21, 12:48	March 22, about 12:40. Saw this one at the roundabout around 12:45	Quelivie	March 22, 19:00	March 23, 08:30	March 22, 23:00 [Nijkerk] and March 23, 02:30 [Methorst].	NL	Nijkerk + Outehorne	
Ceggan	IE	BUI TS P	BUI TSP	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown	March 21, 19:06	March 22, about 12:43 [right after Hallsley 1995]. Passed us around 12:38 when we trailed Hallsley to Pignet.	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown	
Vanden Berg	NL	812 HA7	97WBHX	304	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown	March 22, at 12:38	Quelivie	March 22, 20:00	March 23, 08:00	March 23, 21:00	NL	Nijkerk	
The Inor	IE	12 LH2955	12 LH2955	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown	March 21, 19:39	March 22, at 12:42	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown	
Mkeys	IE	P65 MK	P65MK	325	Unknown	March 21, 16:00	March 21, 16:45	March 21, 21:00	March 22, at 12:36	Pignet	March 22, 19:10	March 23, 22:30	March 24, 11:24	NL	Putten	
Unknown	IE	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown	March 22, about 12:40. Saw this one at the roundabout around 12:45	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown	Lot of bowling. Roof raised.
Theor Logan	IE	PF12 TV	PF12 TV	285	Unknown	March 21, 16:00	Unknown	Unknown	March 22, at 12:40	Quelivie	Unknown	Unknown	March 23, 2023. Time unknown.	NL	Vieren NB	
Unknown	IE	191WH1407	A1936	316	Unknown	Unknown, but likely around 15:30.	March 21, 16:30	March 21, 20:07	March 22, at 12:36 [first truck]	Quelivie	March 22, 19:00	March 23, 08:00	March 23, 12:36	NL	Putten	
Hinde	IE	151D48125	151D48125	280	Unknown	Unknown	Unknown	March 21, 12:46	March 22, about 19:00 or later. Only enters Pignets about 19:40.	Pignet	March 22, at 19:40	March 23, 22:30	March 24, 13:30	ES	Gurb Spain	
The Inor	IE	HLH2443	HLH2443	Unknown	Unknown	Unknown	Unknown	March 21, 19:25	March 22, about 19:00 or later. Only enters Pignets about 19:40.	Pignet	March 22, at 19:40	Exact time unknown. But on March 23, later than 22:27.	Unknown	NL	Unknown	